

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
18 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
21 janvier 2019
Objet

Demande de
réduction sur les
forfaits skis -
CCPHG

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absent : Roger BRUNA

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Faisant suite à la délibération approuvant la création d'un Syndicat Mixte pour les Stations de Montagne, certains habitants de la commune de Barbazan souhaiteraient bénéficier de réductions sur les forfaits de skis en ce qui concerne les stations de Superbagnères, Le Mourtis, Peyragudes et Bourg d'Oueil.

Après en délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- faire la demande de réductions sur les forfaits de skis auprès de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 19 février 2019

Le Maire

